

COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens des articles 47 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Densification industrielle à la presqu'île d'Aïre : Un préavis favorable de la commune incompréhensible

Requête et autorisation de construire DD No 105596 et M 6947 concernant la **Construction d'un immeuble industriel et artisanal avec garage souterrain**. Requérant : Perrin pour HIAG Immobilier Léman SA. En remplacement du bâtiment des Laboratoires Plon, parfaitement intégré dans son environnement, datant des années 1960 et dont la qualité architecturale est digne d'intérêt.

La parcelle sur laquelle l'immeuble sera érigé (no 4332) se trouve au 1, chemin de la Verseuse. Elle est située dans un quartier résidentiel à l'entrée de la zone industrielle d'Aïre et desservie par le chemin des Sellières.

Le 5 mars 2013, la commune a délivré un préavis favorable pour ce projet.

Le 20 mars 2013 l'AIALI (Association des intérêts d'Aïre Le Lignon) ainsi que 67 familles riveraines faisaient opposition au projet. Compte tenu de l'importance des oppositions au projet, le 25 juin 2013, HIAG Immobilier a organisé une séance d'information au CO du Renard.

Les observations des riverains à ce projet, qu'ils estiment totalement démesuré, n'ont pas été retenues. L'autorisation a été délivrée le 17 février 2014 (parution dans la FAO du 24 février 2014).

Le 24 mars 2014, les 72 riverains, situés dans un périmètre d'environ 150 mètres du projet, ont déposé un recours au Tribunal administratif (TAPI), faisant opposition à l'autorisation de construire délivrée par le Département (DALE).

Voici mes questions au Conseil administratif :

Comment se fait-il que la commune ait donné un préavis favorable à ce projet sans qu'aucune consultation/information préalable n'ait été faite aux habitants. Il s'agira du plus haut bâtiment de la presqu'île (21 m.) avec des façades d'une longueur d'environ 100 m, la densification de la parcelle a été multipliée par 7 (IUS 1.92) avec 97 places de parking au total, donc un impact considérable sur le trafic déjà très dense aux heures de pointe au chemin de Sellières.

Pourquoi la commune a-t-elle délivré un préavis favorable alors qu'elle-même doute de la pertinence de maintenir la zone industrielle dans la presqu'île d'Aïre (à l'exception de la STEP d'Aïre) et a réfléchi à un changement d'affectation de cette zone pour le Plan directeur communal 2017 ? (courrier de M. Igor Moro, responsable urbanisme et développement à l'AIALI du 18 septembre 2013, qui fait suite à une réunion avec le président de l'AIALI du 17.09.2013).

Le fait de donner un préavis favorable à ce projet a pour conséquence de « figer » cette zone pour de nombreuses années, alors pourquoi réfléchir « à la pertinence de maintenir la zone industrielle dans la presqu'île d'Aïre » si ce projet voit le jour ?

Avec mes remerciements anticipés.

Christina Meissner
Conseillère municipale UDC

Vernier, le 13 mai 2014